



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 6 février 2025

Président : Monsieur Gabriel ISSALYS, Maire

Nombre de membre : en exercice : 13 – présents 11

Quorum : atteint

Présents 11 : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Laurence LE CAM.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Florent CAPELLE, Fernand CASTANIER, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Gabriel ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absents excusés 2 : Mesdames Pauline GAYRARD, Sylvie LESTRADE.

Secrétaire : Madame Claudine BOSC

N° délibérations	Descriptif	Adoptée
2025-006	Approbation statuts d'Aveyron Ingénierie	X

Date d'affichage : 13/02/2025

Date de Publication : 13/02/2025

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Séance du jeudi 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le six du mois de février à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Date de convocation :
30/01/2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation des statuts
d'Aveyron Ingénierie

Présents 11 : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Laurence LE CAM,
Pauline GAYRARD.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, M. Florent CAPELLE,
Fernand CASTANIER, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Gabriel
ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absentes excusées 1 : Mesdames Sylvie LESTRADE, Pauline GAYRARD

Secrétaire : Madame BOSC Claudine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses
articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée
Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;
Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur
les points suivants :

- ✓ Simplifications administratives avec les adhérents ;
- ✓ Composition du Conseil d'Administration ;
- ✓ Attributions du Conseil d'Administration ;
- ✓ Rôle du directeur de l'Agence ;
- ✓ Commissions de travail thématiques entre élus ;

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique
aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre
effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le
cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron
Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses
membres présents :

APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron
Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la
bonne exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

Accusé de réception en préfecture
012-211201611-20250206-202502_0006-DE
Reçu le 13/02/2025

